

Hôpital

.....
.....
.....

Comité de sécurité de l'Information

Chambre Sécurité Sociale et Santé

Quai de Willebroeck, 38

1000 BRUXELLES

N. Réf. :

Dossier traité par :

Tél. :

E-mail :

OBJET : *Engagement de conformité, d'une part, aux conditions de l'autorisation unique pour les hôpitaux d'accéder à certaines données du Registre national des personnes physiques et d'utiliser le numéro du Registre national formulées dans la délibération n° 21/2009 du 25 mars 2009 du Comité sectoriel du Registre national et, d'autre part, aux conditions de l'autorisation pour les hôpitaux d'accéder à certaines données des registres Banque Carrefour formulées dans la délibération n° 09/39 du 7 juillet 2009 du Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé.*

Madame, Monsieur,

Par la présente, je me réfère à la délibération n° 21/2009 du 25 mars 2009 du Comité sectoriel du Registre national portant autorisation unique pour les hôpitaux d'une part, d'accéder à certaines données du Registre national des personnes physiques et d'utiliser le numéro du Registre national des personnes physiques en vue de la vérification et de l'actualisation des données d'identification de leurs patients dans le dossier médical visé à l'article 15 des lois sur les hôpitaux coordonnées le 7 août 1987, de la désactivation et de l'archivage des dossiers médicaux de leurs patients et de la gestion de la facturation des services rendus aux patients, et d'autre part d'utiliser le numéro du Registre national des membres du personnel afin d'enregistrer, dans le dossier médical électronique du patient, de façon automatique et fiable, le nom et le pronom d'un membre du personnel d'un hôpital qui réalise une prestation de soins de santé.

Je me réfère également à la délibération n° 09/39 du 7 juillet 2009 du Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé relative à l'accès aux registres Banque Carrefour dans le chef des hôpitaux en vue de la vérification et de l'actualisation des données d'identification de leurs patients, de leur identification univoque au sein du dossier médical et de la gestion de la facturation.

Par la présente, je déclare adhérer aux autorisations uniques précitées pour la ou les finalité(s) suivantes¹ :

- l'utilisation du numéro du Registre national et l'accès aux deux banques de données à caractère personnel (Registre national des personnes physiques et registres Banque Carrefour) en vue de la vérification et de l'actualisation des données d'identification des patients, de leur identification univoque au sein du dossier médical et de la gestion de la facturation ;
- l'utilisation du numéro du Registre national des membres du personnel en vue de l'enregistrement, dans le dossier médical électronique du patient, du nom et du prénom d'un membre du personnel d'un hôpital qui pose un acte médical.

¹ Merci de cocher la ou les case(s) appropriée(s).

Après avoir pris connaissance des deux délibérations précitées, je m'engage à ce que les traitements opérés, par les membres de mon personnel habilités au vu de leur besoin fonctionnel, sur les données du Registre national et des registres Banque Carrefour concernées ainsi que leur utilisation du numéro du Registre national soient conformes aux conditions édictées au terme de ces délibérations (notamment, respect du principe de finalité tant pour les traitements sur ces données que pour l'utilisation du numéro du Registre national; mesures organisationnelles s'assurant que seuls les membres du personnel des services administratifs généraux ou des membres du personnel spécifiquement affectés à cet effet disposent d'un droit de consultation du Registre national et des registres Banque Carrefour; mesures organisationnelles en vue du respect des délais de conservation; consultation via la plate-forme eHealth ou via une autre plate-forme offrant des garanties comparables en matière de sécurité de l'information ; adoption des mesures requises en matière de sécurité et soumission à cet égard au contrôle du Comité de sécurité de l'Information Chambre Sécurité sociale et Santé; rédaction et mise à jour permanente de la liste des membres du personnel disposant d'un droit d'accès aux données; engagement par ces derniers à préserver la sécurité et le caractère confidentiel des informations; ...).

L'accès au Registre national et aux registres Banque Carrefour se fera² :

- via la plate-forme eHealth
- via une autre plate-forme, dénommée

1. Un délégué à la protection des données (DPO) est désigné afin de garantir le respect de ces principes. Il peut se prononcer en toute indépendance sur les mesures de sécurité requises et sur le respect de celles-ci au sein de l'organisation ainsi que donner des conseils à ce propos. L'indépendance du DPO est confirmée par sa place dans l'organisation. Le DPO dispose de la compétence et de la faculté de demander l'assistance de toute personne au sein de notre organisation qu'il estime apte à fournir cette assistance. Dans le cadre d'une mission éventuelle du DPO, l'agent concerné fera uniquement rapport au DPO et fera preuve d'un mutisme total vis-à-vis de tiers. Le DPO rapporte directement au comité de direction, en fonction de sa mission. Le DPO ne peut recevoir une évaluation négative ou une sanction du simple fait de l'exercice correct de ses missions.
2. Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la photocopie de la (ou des) décisions d'agrément d'un ou de plusieurs des services hospitaliers de l'hôpital (ou de leur prolongation). A ce sujet, je m'engage à communiquer au Comité de sécurité de l'Information Chambre Sécurité Sociale et Santé toute mesure de retrait d'agrément des services hospitaliers de l'hôpital ou toute décision de fermeture prise à son égard.
3. En annexe, vous trouverez le formulaire de demande rempli et signé pour l'intégration du web service dans l'une des applications.
4. Figure également en annexe de la présente lettre la déclaration de conformité destiné à tout demandeur d'accès ou de connexion au Registre national et aux registres Banque Carrefour et concernant les mesures de référence en matière de sécurité applicables à tout traitement de données à caractère personnel, complété conformément à la vérité. Le Comité de sécurité de l'Information chambre Sécurité Sociale et Santé est invité à évaluer la politique de sécurité de l'information y décrite.

J'ai pris bonne note que les autorisations demandées ne me seront accordées qu'à la condition que les conclusions du Comité de Sécurité de l'Information Chambre Sécurité Sociale et Santé soient favorables à mes mesures de sécurité.

² Merci de cocher et, le cas échéant, de compléter la case appropriée.

La présente lettre et ses annexes doivent être considérées comme une déclaration vis-à-vis du Comité de Sécurité de l'Information chambre Sécurité Sociale et Santé. Le Comité de Sécurité de l'Information chambre Sécurité Sociale et Santé informera le Registre National de la validation du dossier.

En conséquence, je remercie le Comité de Sécurité de l'Information Chambre Sécurité Sociale et Santé de bien vouloir nous informer de l'entrée en vigueur des autorisations précitées.

Nom :

Fonction :

Date :

Signature du responsable du traitement :